



Arnaque d'un site internet pour la réparation d'une télé

Par **eafae**, le **15/07/2010** à **20:11**

Bonjour,

J'ai acheté une télé sur un site internet de vente à distance connu.
Au bout de même pas une semaine la télé est tombée en panne, le site devait donc me rembourser les frais de transport jusqu'à l'atelier de réparation du constructeur.

Premièrement, ils m'ont remboursé les frais pour l'envoi en bon d'achat. N'ai-je pas le droit de me faire rembourser en argent?

Deuxièmement, ils ne veulent pas me rembourser les frais de transport pour le retour de ma télé de l'atelier de réparation vers chez moi.
Et l'atelier ne veut pas me renvoyer. Ils veulent que j'appelle et donc que je paie un transporteur.

Je trouve que c'est anormal et illogique étant donné qu'ils m'avaient "remboursé" les frais d'envoi.

Ai-je raison?
Comment puis-je faire pour faire valoir mes droits?

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide.